

### Conditions générales relatives aux services de téléphonie mobile prépayés (situation au 1.2.2010)

Pour toute information relative aux tarifs, aux conditions d'utilisation (dans la version à chaque fois actualisée), aux possibilités de recharge ainsi qu'aux sets de blocage disponibles dans le cadre des services prépayés, il est nécessaire de se référer aux indications contenues sur [www.swisscom.ch](http://www.swisscom.ch).

Les tarifs ainsi que les options tarifaires actuels pour l'utilisation à l'étranger (itinérance) sont disponibles sur <http://www.swisscom.ch/res/mobile/international>. L'annonce des tarifs lors de l'utilisation d'un réseau de téléphonie mobile étranger peut être désactivée et réactivée. L'utilisation de NATEL® data easy se limite au trafic de données.

Swisscom (Suisse) SA (dénommée ci-après « Swisscom ») est tenue par la loi d'enregistrer les clients bénéficiant de ses services prépayés et d'en faire part, conformément aux prescriptions légales, aux autorités compétentes pendant une durée minimale de deux ans. **La carte SIM n'est activée qu'à compter de l'enregistrement de l'acheteur conformément à la loi.** L'achat ou l'enregistrement de plusieurs cartes SIM par un même individu peuvent faire l'objet d'un refus. Concernant l'utilisation des données, Swisscom s'en tient à la législation en vigueur, et en particulier au droit des télécommunications et de la protection des données. Swisscom collecte, stocke et traite exclusivement les données nécessaires à l'observation des dispositions légales, à la fourniture des prestations, à l'établissement et à l'entretien de la relation avec le client, notamment celles conditionnant la qualité des services, et à la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure. **Le client consent à ce que ses données soient utilisées par Swisscom afin que cette dernière puisse concevoir et développer ses services et élaborer des offres sur mesure et à ce qu'elles soient traitées aux mêmes fins au sein du Groupe Swisscom.** Si le service fourni par Swisscom résulte d'une collaboration avec un tiers ou si le client bénéficie de prestations de tiers via le réseau de Swisscom, cette dernière est alors autorisée à transmettre à un tiers les données du client dans la mesure où ces dernières s'avèrent indispensables à la bonne exécution des services. Le client peut supprimer gratuitement l'identification de la ligne appelante de manière permanente ou au cas par cas.

Le client peut demander à la hotline le blocage des services à valeur ajoutée commandés via les numéros 090x ou les numéros courts SMS/MMS ou d'autres services à valeur ajoutée commandés via le réseau NATEL® et débités au solde prépayé. Le blocage peut comprendre tous les services à valeur ajoutée ou ceux de divertissement pour adultes. La valeur indiquée par le compteur du système de décompte de Swisscom est primordiale pour déterminer quel sera le crédit disponible sur la carte. L'utilisateur est tenu de recharger lui-même sa carte SIM en temps utile. Le crédit disponible sur la carte ne peut ni faire l'objet d'un remboursement, ni être transféré vers d'autres opérateurs. Il est cependant reporté en cas de passage direct d'une offre prépayée à un abonnement NATEL®. Il ne peut être fait usage du service prépayé si le crédit de la carte est à zéro.

Swisscom se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires (par ex. blocage des services, limitation de la vitesse de transmission) si l'utilisation de l'offre prépayée faite par le client diverge considérablement de l'usage à titre privé habituel. **En cas de non-utilisation pendant une durée de 12 mois ou d'abus des services prépayés, la carte SIM perd sa validité, le crédit disponible sur la carte est annulé et le numéro d'appel est restitué à Swisscom sans aucun dédommagement.** Swisscom est en droit de reprendre le numéro d'appel ou de modifier ce dernier si les autorités, l'exploitation ou des motifs d'ordre technique le requièrent. Swisscom est autorisée à modifier ou à suspendre ses services prépayés à tout moment et sans aucun dédommagement.

Swisscom répond uniquement des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave lors de l'utilisation des services prépayés sur son réseau de téléphonie mobile. La responsabilité pour les dommages (p. ex. gain manqué) consécutifs à une négligence légère est exclue. Le présent contrat est soumis au **droit suisse. Le for est Berne** (Suisse), sous réserve des fors impératifs.

Le signataire ci-dessous garantit à Swisscom l'exactitude de ses informations et endosse la responsabilité des dommages survenus en raison de renseignements erronés ou insuffisants. En s'enregistrant, le client déclare consentir aux conditions générales mentionnées ci-dessus.

### Informations des autorités fédérales relatives à la transmission de la carte SIM prépayée

Lors de la transmission d'une carte SIM prépayée, le nom et l'adresse du premier acheteur doivent être communiqués aux autorités compétentes si celles-ci l'exigent. Si l'utilisation de la carte SIM prépayée transmise fait l'objet d'actes criminels, le premier acheteur peut, dans certaines circonstances, être poursuivi pénalement pour complicité, co-activité et entrave à l'action pénale.